

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

L'EUROPE: PROBLEME MORAL

CHRETIENNE ET EUROPE

de Riccardo Scarpa

L'Europe est née chrétienne.

L'union entre la nouvelle du Christ et les idéals universalistes de Rome a généré l'Europe dans sa double incarnation vénéto-byzantine et carolingio-chevaleresque.

Même les mouvements apparemment contrastants avec cette origine historique en sont les fils. Combien chrétiens sont les principes de liberté, d'égalité et de fraternité de la révolution jacobine!

Tous au plus, furent antichrétiennes ses horreurs, sa terreur, sa barbarie. Il est indéniable que l'éthique animatrice de *l'homo europaeus* a été chrétienne pendant près de vingt siècles; l'homme moyen a orienté son action, au cours de cette période, vers les

principes que les Ecritures lui ont proposés à travers l'oeuvre médiatrice du clergé, qu'il soit romain, oriental ou réformé.

Novalis donne, dans *La chrétienté, ou l'Europe*, une image sublimée et idéale de cette réalité historique, en parlant d'une Europe primitive, idéale, un monde de prophétie guidé par une caste sacerdotale d'un prestige indiscutable. Un pays humain et ordonné, où chacun avait la certitude du tableau de référence éthico-social. La fracture, les schismes auraient porté cette chrétienté idéale à la ruine. *Instaurer* l'Europe veut dire, dans cette vision, *restaurer* la chrétienté dans son unité et sa perfection. L'acceptation de cette réalité historique ins-

pira à Benedetto Croce son «*Nous ne pouvons pas ne pas nous déclarer chrétiens*».

Il faut souligner que ces mêmes institutions libérales dont jouit l'Europe ont leur origine dans ce tableau idéal. La séparation entre les questions politiques, temporelles et spirituelles s'inspire directement de la séparation insérée dans le message chrétien, entre Cité de Dieu et Cité terrestre. La séparation entre les sphères publique et privée, les concepts de liberté contractuelle, les garanties sacrées à l'intangibilité du droit de propriété tirent leur origine du droit romain qui éclaire l'Europe dans sa *christianisation justinienne*.

Lorsqu'il s'est adressé à soixante-dix évêques d'Europe, le pape Jean-Paul II a défini cette Europe *baptisée par le christianisme*, résumant ainsi brièvement une réalité historique incontestable.

LA CRISE DE L'EUROPE

Le pape a souligné, à cette occasion, que le fait d'éloigner l'Europe contemporaine de la foi chrétienne en comporte la désintégration non seulement morale, mais également civile. En effet, l'oeuvre de sécularisation de la vie chez les peuples européens est évidente *icto oculi*. Elle a commencé il y a deux siècles, mais a atteint aujourd'hui des aspects nettement différents de ses propres origines.

De la fin du XVIII^e siècle et pendant tout le XIX^e siècle, on demande et on obtient la sécularisation de l'ordre politique. Comme on l'a précédemment relevé, non seulement cela n'est pas en contraste avec le message chrétien, mais y est implicite. La morale chrétienne ne fut généralement pas mise en discussion. Voltaire, lui-même, se fit construire une chapelle dans son jardin.

La rébellion, d'après une boutade de l'époque, était soulevée contre les prêtres, dont on reprochait la corruption, et non pas contre Dieu. Seul le positivisme des dernières années du XIX^e siècle et de tout le XX^e siècle, prétendit séculariser la morale. Il faut, de toute façon, remarquer que pendant cette période les partisans de la sécularisation étaient dotés d'une morale laïque solide. Ce sont fréquemment des médecins engagés, souvent à leurs risques et périls, dans des lut-

tes héroïques pour la défense du droit à la vie, ou des enseignants qui combattent l'analphabétisme dans de petits villages perdus, et tous ceux qui furent définis par Arturo Carlo Jemolo les *Saints laïques*. Aujourd'hui, il n'y a plus rien de semblable. Une fois abandonnées les illusions de la contestation de 1968, le vide s'est créé chez bon nombre de personnes. Là où se perd la morale chrétienne, il n'y a plus de morale laïque forte, mais uniquement de l'*amoralité* qui se manifeste dans un pansensualisme exaspéré, dans l'hédonisme le plus plat, dans la diffusion du fléau de la drogue.

RESTAURATION MORALE ET INSTAURATION DE L'EUROPE

L'Europe est écrasée par les grands empires de la seconde moitié du vingtième siècle. Mais elle reste, malgré tout, une oasis de paix et le premier facteur de civilisation du monde.

De toute façon, cette situation ne durera pas longtemps.

L'Europe est la perle de la civilisation; elle suscite trop d'envie et trop nombreuses sont les populations d'Orient qui languissent sous la tyrannie des barbares.

Il faut donner à nos peuples des institutions meilleures, grâce auxquelles les Communautés puissent unifier notre terre, le siège de notre culture. Mais comment serait-il possible de réaliser une oeuvre aussi grandiose et demandant tant d'énergie spirituelle sans une forte morale de l'esprit public? Il y a une oeuvre urgente à réaliser: redonner à nos peuples une morale, une échelle des valeurs vers lesquelles ils pourront orienter leurs actions.

Le Souverain Pontife a dit, dans le discours précédemment mentionné: «*Nous n'avons pas de recettes économiques et de programmes politiques à proposer. Mais nous avons un message et une bonne nouvelle à annoncer*».

Voilà ce que l'Europe attend de l'Eglise: non pas des programmes politiques, qui seraient des interférences dans des domaines qui ne sont pas de son ressort, mais plutôt une *bonne nouvelle morale*.

R. S.

POUR CONTRECARRER YALTA

Non au fédéralisme, Oui à l'intégration des peuples

de G.M. Violi

Lettre ouverte à Sergio Maria Pisana

Ce n'est qu'avant-hier que j'ai eu le plaisir de recevoir le «Bulletin Européen» de juillet dernier. C'est en le lisant que j'ai appris que Sergio M. Pisana me pose une question, dans son article «Sous un seul drapeau», qui, d'après lui, devrait me mettre dans l'embarras.

N'est-il pas possible - *me demande-t-il* - à l'avenir de trouver le mode de faire vivre ensemble, dans le même milieu fédéral, des Etats membres de régime économique différent?

La question contient en elle-même, même si elle est sous-entendue, une réponse affirmative. Et elle l'est, en effet; mais elle ne l'est que lorsque le régime économique de l'Etat est libre-échangiste, comme dans le cas de l'Italie dont quelques-unes de ses grandes entreprises sont dirigées par des fonctionnaires de la bureaucratie de l'Etat. Au contraire, la réponse est négative quand le régime économique de l'Etat est fonction d'une politique collectiviste, comme dans le cas de la démocratie totalitaire soviétique.

Quand Pisana formule sa question pour demander s'il est possible de faire cohabiter dans le sein d'une fédération deux régimes économiques différents, la réponse est affirmative, si l'Etat fédéral poursuit une politique économique libre-échangiste; elle est par contre négative s'il poursuit une politique économique collectiviste.

Dans le premier cas, le régime économique étant ouvert, de par sa nature, il peut absorber sans traumatismes la gestion publique d'un secteur particulier de son économie. Dans le second cas, cette sorte

d'hybridisme n'est pas possible, pour la simple raison qu'en l'occurrence le régime économique est un tout unique avec le régime politique de l'Etat.

En d'autres termes, dans le premier cas, l'Etat est fonction de toutes les expressions d'une vie associée libre; dans le second cas, par contre, il est fonction d'une idéologie selon laquelle toutes les activités de la vie individuelle et associée dérivent d'une conception matérialiste de l'histoire et, en l'occurrence, des valeurs économiques.

Or étant entendu que pour faire partie d'une fédération il faut que les Etats renoncent, pour s'associer, à une partie de leurs propres pouvoirs, il est évident que tout Etat qui poursuit une politique communautaire par la concentration des capitaux vers l'Etat, ne pourra jamais renoncer à une part quelconque de son propre pouvoir.

C'est là le cas des pays de l'aire orientale de l'Europe, qui ne sont pas fédérés et poursuivent, toutefois, une politique économique collectiviste. Chacun de ces pays est en réalité au service d'un pouvoir dominant, soviétique, qui lui est étranger - et dont il dépend. Et c'est également à ce contresens que nous devons, tôt ou tard, attribuer une des causes déterminantes de la future guerre civile européenne prévisible.

Mais il y a pire.

Tous les Etats, qu'ils soient fédéraux ou non, - pour garantir l'ordre et la continuité historique de leur propre société - utilisent un pouvoir souverain qui ne reconnaît aucun autre pouvoir légitime au-dessus de lui. Pouvoir que chaque Etat exerce sur deux fronts: vers l'intérieur, vis-à-vis de ceux qui composent sa propre société; vers l'extérieur, vis-à-vis des autres Etats.

Or, les Etats qui entendent faire partie d'une fédération doivent, et peuvent, renoncer à une partie de leur souveraineté en faveur de l'Etat fédéral; ce dernier ne peut cependant pas renoncer, pour son compte, à son propre pouvoir vis-à-vis des autres Etats, sous peine de perdre sa propre identité.

Ceci étant dit, que mon aimable contradicteur fasse un petit effort mental et qu'il me dise - les choses étant ce qu'elles sont - s'il serait possible de fédérer les Etats de l'Est et de l'Ouest européen par une nouvelle forme de régime économique quelconque.

A l'Est, nous avons des sociétés «fermées» et totalitaires; à l'Ouest, des sociétés «ouvertes» et libérales.

Comment réunir en un espace économique et juridique ces deux aspects de l'Europe?

Si Pisana en possède la formule, qu'il la fasse voir. L'humanité lui en sera reconnaissante.

Nous étions jeunes lorsqu'avec Carmelo Arena nous risquions, entre 1939 et 1943, la prison pour faire de la publicité au «Mouvement Européiste Italien» (MEI), quand nous enregistrons des disques clandestins, que nous collions des tracts et que nous écrivions des slogans sur les murs de Rome, Milan, Parme et Brescia; nous étions, alors, des jeunes gens pleins d'imagination et mal préparés; mais bien que pensant à un fédéralisme, il surgissait en nous le doute que pour fédérer l'Europe il convenait, avant tout, de découvrir les raisons fondamentales de son unité en les déduisant du discours logique et conséquentiel de son histoire.

C'est ainsi que lorsque disparut ce compagnon et ami, je me suis consacré à l'étude dont j'ai reporté les résultats dans un modeste essai qui n'a pas laissé de traces dans les milieux fédéralistes d'une Europe privée de contenus, mais qui, par contre, a été largement accueilli par de célèbres professeurs universitaires des sciences juridiques et sociologiques. La proposition de la réforme des pouvoirs fondamentaux de l'Etat a été jugée particulièrement digne d'attention; cette réforme est destinée à éviter le concept juridique déjà insurmontable des souverainetés de l'Etat; écueil traditionnel qui est à l'origine de toutes les guerres.

A PROPOS D'UNE LETTRE OUVERTE

de Sergio Maria Pisana

G.M. Violi m'a adressé une lettre ouverte qui m'offre la possibilité de faire quelques précisions. Il estime que la question que j'ai posée dans l'article «Sous un seul drapeau» paru dans le Bulletin de juillet, sur la possibilité d'une coexistence d'Etats à régime économique différent dans le même système fédéral, lui était adressée personnellement dans le seul but de le mettre dans l'embarras. En réalité, répondant à d'autres questions posées par Violi dans son essai

«Une fenêtre sur le futur» (voir le Bulletin de juillet 1981), je disais «Je peux, à mon tour, poser une question»: à tous les lecteurs, bien sûr, à qui je lançais timidement une invitation à réfléchir sur les chances futures possibles qui ne soient toujours pas les expériences ressassées du passé. Une question, une invitation à la réflexion posées en toute humilité, pleinement conscient de la hardiesse de ce thème, à tel point que j'ajoutais: «Ce sont là des questions de politique-

fiction, peut-être. Mais il vaut la peine de se les poser dès maintenant, afin que l'étude procède et rende la réalité possible». Or, lorsque Violi me demande, avec une ironie aimable, mais hors de propos, de sortir la formule de la coexistence des deux visages de l'Europe, je n'hésite pas à lui avouer que je ne possède pas de formules magiques et que je n'ai pas la présomption d'avoir découvert la vérité. J'ai fait simplement appel à la capacité prudente mais généreuse de réflexion et pourquoi pas, d'imagination de nos lecteurs, afin que l'on ne se limite pas à considérer le passé comme éternel et à ruminer les schémas déjà expérimentés, mais que l'on entreprenne, dès maintenant, une étude qui puisse préparer un avenir différent.

Ce sera le lecteur qui jugera la validité de la réponse de Violi à ma question; quant à moi, je le remercie d'avoir participé à ce débat. Je désire, de toute façon, faire remarquer que mon hypothèse - qui reste à vérifier et qui ne sous-entend aucune réponse, comme Violi l'a mal interprétée - est basée sur une donnée concrète et adhérent à la réalité: c'est-à-dire sur le fait que: «Tout compte fait, aucun Etat n'incarne un régime économique à l'état pur; et des régimes nominalement opposés sont souvent plus proches qu'on ne pourrait le croire à première vue». Nous ne pouvons donc pas éliminer cette hypothèse avec des affirmations théoriques telles que: «Le régime économique fait corps avec le régime politi-

que de l'Etat». Celui-ci est un axiome qui n'appartient pas tellement à la réalité, mais plutôt à l'interprétation marxiste de la réalité, que Violi le veuille ou non.

Et, à ce propos, que mon aimable interlocuteur me permette de dissiper une autre équivoque dans laquelle il est précédemment tombé. Dans son article «Non aux partis pour ne pas se perpétuer» (voir le Bulletin de juin), en se référant au passage de l'Appel pour la paix lancé par le P.F.E. d'Italie au mois de janvier dernier, où l'on souhaite «un seul drapeau qui flottera de Brest à Budapest et de Palerme à Dantzig», Violi observe que cela laisserait «hors de l'unité non seulement la Russie européenne, mais même la Roumanie, la seule nation latine qui s'avance vers l'Orient». Or, la Russie européenne mise à part, qu'il serait fou d'entraîner dans un discours euro-fédéraliste - étant très intégrée dans la fédération eurasiatique de l'Urss - il est bien évident que Brest et Budapest sont utilisés, dans cet Appel, comme des termes de référence, plutôt que comme des frontières absolues. Ayant moi-même rédigé le texte de cet Appel, je peux certifier qu'il n'était vraiment pas question d'exclure la Roumanie de la future fédération européenne tant souhaitée; tout comme, lorsqu'on déclarait «de Palerme à Dantzig», on n'entendait exclure ni les nations scandinaves, toutes au nord de Dantzig, ni les régions de la Grèce, de l'Espagne et de la Sicile même qui sont situées au sud de Palerme.

Italie: **DEMOCRATIE BLOQUEE?**

de Marcello Palumbo

«Démocratie bloquée» n'est pas synonyme de démocratie malade - a déclaré M. Gerardo Bianco, chef du groupe démocrate-chrétien à la Chambre, en intervenant à une table ronde organisée, le 8 octobre dernier, par le Club libéral au siège de la Fondation Européenne Dragan - à moins que l'on ne veuille se référer à cet état

physiologique de maladie qui existe depuis l'époque des oligarques d'Athènes et qui se manifeste dans la non-correspondance entre les lois idéales de la démocratie et ses applications historiques. Mais est-il réellement vrai que la démocratie n'a jamais été bloquée dans notre pays? Les règles du jeu fixées par la Constitution ont toujours permis une

alternance des forces politiques au pouvoir. En 1948, le bloc de la gauche s'était présenté comme une alternative au centrisme de De Gasperi. Celle que l'on a appelée la «Loi Scélérate» fut un autre exemple de possibilité offerte à l'opposition de conquérir la majorité. Le P.c.i. - a conclu Bianco - n'a pas été exclu du gouvernement à la suite d'un complot, mais à cause de sa «diversité» même qu'il revendique, du reste, et parce que l'électorat ne lui a pas accordé le consensus voulu. Le P.c.i. même, étant à la tête de l'opposition et en possédant la dignité, est déjà le pôle actuel de l'alternative. La démocratie italienne a effectivement subi les conséquences historiques négatives de l'absence de rechange, mais on ne peut pas affirmer qu'elle se complète, aujourd'hui, avec le P.c.i. en considérant ce parti comme le nouvel interlocuteur, étant donné qu'elle était déjà mûre et réalisée auparavant.

Le débat sur le terme «démocratie bloquée» n'avait naturellement pas un caractère philologique au niveau de l'«Accademia della Crusca». Outre M. Bianco, ont participé à cette table ronde M. Bozzi du P.l.i., M. Spagnoli, vice-président du groupe du P.c.i. à la Chambre, M. Andò du P.s.i. et M. Mario Segni de la D.c. M. Aldo Bozzi, en qualité aussi bien de représentant de son parti que de modérateur, a expliqué que derrière cette formule très discutée il y a une réalité qui a obligé les mêmes forces politiques à se coaliser presque toujours entre elles, sans une possibilité réelle de rechange. Et nous savons - a-t-il ajouté - que la condition d'inamovibilité peut transformer l'exercice du pouvoir en abus.

D'après Bozzi, la proposition de De Mita non seulement légitimerait le P.c.i. comme force possible de gouvernement - s'il devait remporter les élections - mais jetterait également les bases d'une convention entre les partis similaires tout au long d'une législature, en donnant aux électeurs la possibilité de voter un programme concret et de choisir, au sein de ce dernier, les hommes et les partis qui l'auraient souscrit. Quant à la question communiste, Bozzi a relevé que l'évolution lente et difficile de ce parti doit avoir lieu d'une façon autonome. Les forces intermédiaires sont appelées, à leur tour, à jouer un rôle important dans cette phase

qu'il définit de «bipolarisation articulée». M. Spagnoli a protesté contre le fait que l'on veuille soumettre le P.c.i. à des «examens continus», tout en reconnaissant que l'élaboration de la plate-forme politique de son parti a été, au cours de ces derniers temps, «tourmentée et guère facile». Si l'on ne résout pas le problème de l'alternative - a-t-il poursuivi - la situation de notre pays est destinée à s'aggraver. M. Spagnoli s'est également déclaré contraire à la proposition de Craxi de l'élection populaire directe du chef de l'Etat, bien qu'il reconnaisse l'urgence de rendre plus souple et efficace le travail des institutions.

M. Andò a demandé une confrontation clarificatrice qui puisse débloquer cet état d'immobilisme de la démocratie en Italie, gouvernée par un système qui ne prévoit certainement pas de barrages formels, mais qui a été caractérisé par une condition asthmatique et sans aucun rechange, avec une majorité démocrate-chrétienne constante.

Le P.c.i. a, lui aussi, ses responsabilités dans tout cela, car il n'a pas fait, originellement, son choix entre les deux modèles: le socialisme de l'Est et celui de l'Ouest.

M. Andò s'est déclaré convaincu de la nécessité de réaliser des retouches opportunes à la Constitution, qui ne doit pas être considérée comme momifiée, et de la possibilité que l'alternative puisse améliorer notre système législatif.

M. Segni a observé que parmi les nombreuses critiques qu'il adresse habituellement à son parti, il n'y a pas celle de recueillir trop de voix. Chaque parti a, en effet, le devoir d'accroître, si possible, son propre consentement électoral.

Il a, en outre, signalé que s'il n'y a pas de changements au sein de la gauche, il est fort probable que l'on assiste à une sorte de rejet tout à l'avantage du centre.

Le débat avait été ouvert par M. Loris Rossi, président du Club libéral et clôturé par M. Roberto Cestelli, directeur de la Fondation Européenne Dragan qui a invité les partis à une plus grande cohérence, car, aujourd'hui, aucun parti ne sait être «soi-même».

M. P.

La communauté s'agrandit

Elargissement à l'Espagne et au Portugal

Relation de Lord Douro (G.-B.) (Résumé)

L'accès de l'Espagne et du Portugal au sein de la Communauté, prévu pour 1984, au-delà des problèmes posés sur les plans économique et structurel, ne peut, politiquement parlant, que qualifier et renforcer l'image communautaire. Il est évidemment nécessaire d'apporter quelques rectifications et un engagement bien précis, dès maintenant, pour renforcer la solidarité interne dans le secteur des politiques communes et dans le processus de décision institutionnelle.

Cet élargissement favorisera incontestablement l'amélioration des liens commerciaux avec les pays de langue espagnole et portugaise, surtout en Amérique latine et en Afrique; mais il aura également des répercussions sur les importations d'autres pays méditerranéens avec lesquels la C.e.e. a passé des accords commerciaux et qui rendront donc nécessaires d'autres modifications.

L'Espagne dispose d'une capacité industrielle considérable dans certains secteurs et le Portugal possède une forte industrie textile; mais il s'agit toujours d'économies très protégées et leur intégration sur le plan communautaire devra donc avoir particulièrement recours aux différents fonds dont dispose la Communauté.

Dans le domaine de l'agriculture, la productivité insuffisante de certaines régions, due à l'absence de débouchés commerciaux, aux techniques de culture, aux prix peu rémunérateurs, pourra trouver dans le Marché commun de fortes incitations pour une reprise. La non-autosuffisance espagnole dans les secteurs de la viande de boeuf, des céréales et des laitages, contrabalancera ainsi, en partie, l'augmentation des produits excédentaires due à des cultures (huile d'olive, vin) qui sont complémentaires sous de nombreux aspects.

Il est évident que, pour certains produits, une période transitoire sera indispensable, pour que l'élargissement soit absorbé dans les régions méditerranéennes qui sont économiquement plus faibles.

La politique de la pêche, compte tenu de son importance particulière pour la péninsule ibérique, doit être l'objet d'une programmation attentive et définitive à l'élaboration de laquelle les pays candidats devraient déjà participer.

Les problèmes en suspens sont encore nombreux, à commencer par les disparités existant entre les régions candidates à l'adhésion et celles qui font déjà partie de la Communauté. L'équilibre se déplacera vers le Sud, mais les zones les moins favorisées se développeront entre-temps.

La situation de l'agriculture est particulièrement difficile, les productions de la péninsule ibérique étant concurrentielles aussi bien avec celles du Midi qu'avec celles des pays en voie de développement avec lesquels la C.e.e. a passé des accords commerciaux prévoyant, justement, la possibilité d'un accès plus facile aux marchés des Dix.

Malgré cela, ces obstacles devraient également être surmontés grâce à une période transitoire convenable, à une redistribution des productions et au développement technique des agricultures espagnole et portugaise et les négociations seraient ainsi conclues d'ici la fin de 1982.

En reconnaissant l'importance politique de l'adhésion et les avantages qu'elle comporte, les Etats membres ne devraient pas, en tout cas, permettre d'autres retards dans les négociations et respecter la date fixée au 1^{er} janvier 1984.

Solidarité de l'Atlantique à l'Oural

(Extraits du discours de Jean-Paul II au Conseil des Conférences
Episcopales Européennes)

... Votre regard se fixe, ces jours-ci, sur l'Europe et, cherchant à saisir le dessein et les appels de Dieu, il s'interroge sur ce qu'est, aujourd'hui, l'Europe, sur sa conscience, ses ambitions, ses crises, son destin.

Je voudrais vous dire, avant tout, que votre Symposium fait apparaître, en soi, un aspect original de l'Europe et allume une espérance pour toute l'Europe.

Le vieux Continent porte, de nos jours encore, dans sa chair, les blessures du passé, lointain et proche, marqué par des guerres, des contrastes idéologiques, politiques, militaires, économiques. D'aucuns se demanderont si l'Europe est, aujourd'hui, un mythe ou si elle montrera qu'il existe en réalité plusieurs Europes: économique, politique, culturelle, militaire. Malgré l'élan vers la recomposition des fractures historiques et les forces qui convergent vers l'unité, notre Continent est traversé, de l'est à l'ouest et du nord au sud, par des lignes de démarcation. Notre réunion n'est pas sans ignorer, mais elle ne les approuve pas, ces contours, ces divisions et ces contrastes.

Loin d'être une sacralisation des divisions actuelles, la réalité collégiale de notre rencontre et de notre mission est, au contraire, un acte créatif et régénérateur d'une Europe unie. Notre Symposium atteste, en effet, la vocation de l'Europe à la fraternité et à la solidarité de tous les peuples qui la composent, de l'Atlantique à l'Oural. Vous

représentez, au sein de ce Symposium, des peuples ethniquement différents et vous portez avec vous une grande variété de culture.

Votre réunion ne diminue et n'annule pas les richesses de chaque civilisation nationale; elle leur permet de communiquer entre elles et de les ouvrir, ainsi, à un enrichissement mutuel. Comme l'a déjà fait le christianisme au cours du premier millénaire de l'Europe, lorsqu'il a intégré l'héritage gréco-romain, la culture des peuples germaniques et slaves, pour donner naissance, par la variété ethnique et culturelle, à un esprit européen commun, de même vous aussi - sans nostalgies pour le passé, mais avec la ferme conviction dans la force unificatrice intrinsèque du christianisme et dans son rôle historique - vous vous engagez collégalement à faire naître, en partant de la variété des expériences locales et nationales, une nouvelle civilisation européenne commune.

Il vous faut communiquer à l'Europe d'aujourd'hui cette espérance qui est en vous. Vous ne désirez certes pas construire une Europe parallèle à celle qui existe déjà, mais ce que vous faites est de révéler l'Europe à elle-même. Vous montrez à l'Europe son âme et son identité. Vous offrez à l'Europe la clef pour qu'elle puisse remplir sa vocation.

*Nous n'avons pas de recettes économiques
et de programmes politiques à proposer*

Pour répondre à sa mission actuelle en Europe, l'Eglise doit être pleinement consciente que loin d'être étrangère à l'homme européen, elle doit, encore moins, se sentir inutile et impuissante pour résoudre les crises et les problèmes de l'Europe, car elle porte en elle les remèdes aux difficultés et l'espérance de l'avenir.

Et ce sera en restant totalement fidèle au Christ et en devenant toujours plus transparence de Christ, avec la sainteté de vie et avec les vertus évangéliques, que l'Eglise entrera dans l'âme et dans le cœur de l'Europe.

Notre responsabilité et notre mission vis-à-vis de l'Europe sont donc bien grandes, tout comme est grande l'espérance dont nous sommes porteurs.

Nos communautés, évangélisées dès les premières heures de l'histoire de l'Eglise, ont reçu des talents précieux à administrer. Nous ne pouvons certes pas, comme les ouvriers de la parabole évangélique, vanter des mérites vis-à-vis des Eglises nouvelles des autres continents. Nous devons, au contraire, demander pardon, avec une certaine humilité, de nos infidélités, de nos divisions et des maladies que nous avons répandues dans le monde.

Mais c'est ensemble que nous devons entreprendre, avec une conviction renouvelée, la mission que Dieu nous confie aujourd'hui à propos de l'Europe.

Nous n'avons pas de recettes économiques et de programmes politiques à proposer. Mais nous avons un Message et une Bonne Nouvelle à annoncer.

Il dépendra également de nous si l'Europe se renfermera dans ses petites ambitions terrestres, dans ses égoïsmes et succombera à l'angoisse et à la médiocrité, en renonçant à sa vocation et à son rôle historique, ou bien retrouvera son âme dans la civilisation de la vie, de l'amour et de l'espérance.

DE L'ESPAGNE, UN APPEL PRESSANT

Le Pape:
Réunissons les «deux» Europes



Saint-Jacques-de-Compostelle - Au cours de la dernière étape de son voyage en Espagne, le Pape a adressé un long discours à l'Europe toute entière pour l'exhorter de trouver des solutions de paix et de collaboration dans l'esprit de la Déclaration d'Helsinki sur les Droits de l'Homme.

LA FEMME EUROPEENNE ENTRE LE TRAVAIL ET LA FAMILLE

Exposé de Maître Maria Sofia Lanza Spagnoletti

Tout d'abord, une précision qui est également une limitation: en traitant le sujet «La femme européenne entre le travail et la famille», je me référerai à une dimension socio-politique et non pas à une dimension géographique, car je parlerai exclusivement, au cours de mon intervention, des ressortissantes des dix pays de la Communauté.

En effet, ce n'est que de ces femmes - bien qu'il existe de multiples diversités ethniques et culturelles entre elles - que l'on peut tenter de tracer une identité, car toutes jouissent de droits précis et sont soumises à des normes et des actions communautaires qui en influencent les comportements et en déterminent le mode de vie.

La Communauté a destiné à la femme qui travaille des directives spéciales - et j'en parlerai plus loin -, mais nous ne pouvons pas oublier que la femme européenne, citoyenne de la Communauté, est titulaire de droits importants, comme le droit de vote actif et passif pour l'élection du Parlement Européen, le droit de dénoncer à la Commission des violations du droit communautaire, le droit en tant que salarié, médecin ou infirmière de circuler et de travailler dans les pays de la C.e.e. aux mêmes conditions que celles des habitants du lieu. Le nombre de ces femmes dépasse 130 millions: elles représentent près de 52 pour cent de la population de la C.e.e. et constituent de nos jours environ 40 pour cent de la force globale de travail: en 1975, 38 millions de femmes travaillaient

dans la C.e.e., ce qui correspondait à 37 pour cent de la population féminine âgée de plus de 14 ans. Ceci signifie qu'au sein de la Communauté, une femme sur trois exerce une activité professionnelle, un «travail» et se trouve dans la condition de devoir partager son temps, sa vie entre le travail et la famille, deux réalités fondamentales de notre société pour laquelle le travail constitue - comme l'a récemment déclaré Jean-Paul II - une dimension fondamentale de l'homme et de la famille, qui joue un rôle que l'on ne peut pas supprimer dans chaque type de société, quelle que soit l'idéologie à laquelle on se réfère.

Mais la femme est trop souvent combattue entre ces deux réalités, controversée dans ses choix, obligatoirement renoncitaire, car la structure sociale ne s'est pas encore adaptée aux profonds changements qui sont intervenus au cours des dernières décennies, au mode de vie différent de la famille, à la nouvelle condition féminine. Il suffit de rappeler:

1. L'urbanisation et l'industrialisation.
2. L'élévation du niveau d'instruction et l'amélioration du professionnalisme féminin.
3. La disparition de la famille agrandie pour donner lieu à la famille parentale et, aujourd'hui, même moins parentale.
4. La présence accrue de la femme dans le monde du travail et son engagement pro-

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN

TABLE RONDE - «LA FEMME EUROPEENNE»

fessionnel et social toujours plus important.

5. Le développement de nouvelles formes d'organisation de la vie de famille caractérisée surtout par l'abandon de la traditionnelle division des rôles entre mari et femme et par une nouvelle répartition des tâches entre les membres de la famille qui mettent en jeu la division - basée uniquement sur le sexe - des responsabilités relatives à la socialisation des enfants et à la production du revenu pour la famille.

Le rôle et le comportement des hommes dans le cadre de la famille est actuellement en train de se modifier; en effet, les pères s'intéressent à l'éducation et aux problèmes de leurs enfants; le mari et la femme se partagent les responsabilités de la famille et l'on a même vu, en matière de sécurité sociale, reconnaître le concept de «père de famille». L'introduction du congé aux parents, du congé de maternité, des congés pour les enfants malades, l'introduction, dans les contrats collectifs, de dispositions garantissant le droit à la rétribution pendant des absences pour des motifs de famille sont autant de mesures qui tiennent compte, dans un certain sens, de l'évolution sociale et économique de l'après-guerre vers une plus grande égalité entre hommes et femmes. Il ressort, d'après une enquête C.e.e. effectuée en 1975, que 80 pour cent des hommes déclaraient aider leur femme dans les travaux ménagers et dans l'éducation des enfants; à cette même question, 69 pour cent des femmes répondaient que leur mari les aidait dans leurs tâches familiales.

A côté et parallèlement à cette évolution sociale et au changement de la structure interne de la famille, il se pose et se développe une évolution rapide de la condition féminine: les aspirations des femmes n'ont pas changé; je dirais même qu'elles ont augmenté: elles se déploient, maintenant, en un éventail d'intérêts très riche: tout en ne renonçant pas à la famille, elles entendent

trouver une intégration également dans la vie sociale et professionnelle; elles entendent avoir le droit d'exercer des libres choix à n'importe quel moment de leur vie. Il ressort d'une étude C.e.e. datant de 1975, que 47 pour cent des ménagères interviewées ont exprimé le désir d'avoir un travail hors de chez elles, désir contrarié par des engagements de famille ou par la volonté du mari, tandis que la presque totalité des femmes actives a déclaré qu'elle aurait poursuivi son travail, même si ses conditions économiques satisfaisantes lui permettaient de s'en passer.

Il faut tenir compte de ce changement et adapter à cette réalité nouvelle les structures sociales; il faut permettre aux femmes - surtout aux jeunes femmes (en France, sur 6 millions de femmes âgées de 20 à 35 ans, pas moins des deux tiers travaillent) - d'affronter leurs tâches, vieilles ou nouvelles: professionnelles, sociales et familiales.

Il faut signaler, à ce propos, que les données statistiques indiquent clairement que les femmes veulent de plus en plus s'insérer dans le monde du travail: il ressort, d'après une récente publication de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail), que, d'après les experts, les femmes représenteront, en 1985, dans le monde entier, 40 pour cent de la main-d'oeuvre globale, tandis qu'en 1975, elles ne représentaient que 28 pour cent. Mais, aujourd'hui déjà, le taux d'activité des femmes, en Europe occidentale, se rapprochait, partout de 45 pour cent, allant même jusqu'à atteindre 70 pour cent en Suède.

Il est inutile de tenter d'arrêter cette tendance de participation - phénomène irréversible dans tous les pays - il faut, par contre, être réaliste et tenter, par tous les moyens, de permettre aux femmes de concilier leurs aspirations à tout moment de leur vie.

Comme on le sait, il a été promulgué trois directives communautaires pour l'application de la première mesure communautaire destinée à améliorer la condition féminine dans les pays du Marché Commun,

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN

TABLE RONDE - «LA FEMME EUROPEENNE»

c'est-à-dire sur la base de l'art. 119 du Traité de Rome qui garantit l'égalité de rétribution entre les hommes et les femmes pour un travail identique:

- la première directive, datant du 18 février 1975, discipline l'application du principe d'égalité de rétribution et permet, en cas de violation de la norme, de recourir à l'autorité judiciaire nationale ainsi que de porter plainte auprès de la Cour de Justice de la Communauté, par l'entremise de la Commission;

- la deuxième directive, datant de février 1976, reconnaît la parité de traitement entre homme et femme quant à l'accès au travail, la formation professionnelle, la promotion professionnelle et les conditions de travail;

- la troisième directive, du 19 décembre 1978, mais qui n'entrera en vigueur qu'en 1984, concerne la parité de traitement en matière de sécurité sociale.

Ces directives sont contraignantes pour les Etats membres qui ont adapté leurs propres législations nationales, se conformant ainsi graduellement aux dispositions communautaires; mais il existe encore des cas de non-observation dénoncés auprès de la Cour de Justice de la Communauté.

L'Italie s'est conformée avant l'échéance des délais en promulguant la loi 903 de 1977: mais on ne peut guère affirmer qu'en Italie ou dans les autres Etats membres la mise en pratique de ces directives est satisfaisante et que la pratique ne contredit pas les normes.

De toute façon, la valeur des trois directives est fondamentale tant du point de vue du principe que pour le nombre élevé de femmes intéressées: selon les données de 1975, 38 millions de femmes avaient un travail au sein de la Communauté; elles représentaient 37 pour cent des femmes âgées de plus de 14 ans et constituaient, comme moyenne communautaire, 35 pour cent

de la population active globale (pourcentage plus élevé au Danemark 41,6 et plus faible aux Pays-Bas 24,3; en Italie, le pourcentage s'élève à environ 30). Dans l'enquête de 1976, cette population était répartie de la façon suivante: 7 pour cent dans l'agriculture, 28 pour cent dans l'industrie et 64 pour cent dans les services.

Le degré de connaissance des normes de parité est bas parmi ces femmes: il ressortait, toujours d'après une enquête de la C.e.e. datant de 1978, que 32 pour cent des interviewées ignorait que des lois nationales assurent aux femmes l'égalité de traitement avec les hommes et même 57 pour cent ne connaissait pas les directives C.e.e. Quant à l'autre élément d'importance fondamentale pour permettre à la femme d'exercer en toute tranquillité son rôle familial et professionnel - tout en lui permettant d'avoir une vie professionnelle normale et une organisation au sein de sa famille qui soit satisfaisante - c'est-à-dire la nécessité d'une politique socio-familiale, il faut, avant tout, aujourd'hui, que les Etats européens placent la famille au centre du problème social et perçoivent l'urgence d'examiner tout particulièrement les problèmes des travailleurs et des travailleuses ayant une responsabilité familiale pour leur assurer de meilleures conditions de vie et de travail.

Malgré la variété des résolutions adoptées selon les exigences des différents Etats et sur la base des divers modes de vie, il faut rappeler, parmi les diverses mesures qui présentent des avantages particuliers pour la famille, celles qui tendent:

- a) à la réduction progressive de la durée du travail;
- b) à l'introduction d'une plus grande souplesse dans l'horaire de travail;
- c) à l'application et à la discipline, dans une mesure plus ample, du travail et de l'horaire réduit ou temps partiel;
- d) au prolongement du bénéfice du congé de

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN

TABLE RONDE - «LA FEMME EUROPEENNE»

maternité et de l'autorisation à s'éloigner du lieu de travail pour l'aide aux enfants.

J'aimerais ajouter un mot encore sur le travail à temps partiel dont on a récemment beaucoup parlé.

Aujourd'hui, la demande du travail à temps partiel a sensiblement augmenté: il y a une forte demande non seulement de la part des femmes, mais également de la part des jeunes, des personnes âgées, des handicapés, etc. qui voient dans cette forme de travail non seulement un moyen d'émancipation économique, mais également un moyen de développement de la personnalité, de participation, de socialisation, etc.

Parallèlement, le concept que le travail doit servir de moyen pour permettre d'exercer d'autres activités gratifiantes est de plus en répandu. Ce que rapporte une étude du CENSIS dans le cadre des récentes recherches sur la force-travail des jeunes est indicatif à ce propos: bien que reconnu comme étant une base matérielle essentielle pour la vie, le travail ne polarise pas entièrement l'intérêt des jeunes, qui attribuent, par contre, une importance particulière à la valorisation d'autres aspects de l'existence comme l'engagement culturel, social, politique, le sport, etc.

Il est un fait que l'on a enregistré, au cours des dix dernières années, une très nette augmentation du travail à temps partiel et les prévisions des experts penchent en faveur d'un ultérieur accroissement.

Pour rester dans le cadre de la C.e.e., les données relatives à l'année 1975 rapportent que l'incidence du travail à temps partiel sur l'état global de l'emploi était, en moyenne, de 9,40 pour cent, avec une pointe maximale de 17 pour cent au Danemark et minimale de 4 pour cent en Irlande; en Italie, l'incidence était de 4,6 pour cent. Il faut souligner, également, que dans les pays de l'Europe orientale, la politique des gouvernements s'oriente vers un élargissement des opportunités de travail à temps

partiel pour aller au-devant des demandes de retraités, d'étudiants, de femmes. En Pologne, par exemple, est en vigueur l'obligation, pour les entreprises, de tenir à jour la liste des places disponibles pour un travail à temps partiel. En Roumanie, des normes spéciales ont été promulguées pour favoriser le travail à temps partiel des femmes ayant des enfants âgés de moins de 7 ans. En Bulgarie, les entreprises doivent faire ressortir les travaux pouvant être effectués à temps partiel ou par deux personnes à la demi-journée.

Avant de terminer ces notes sur le rapport femme-travail-famille en Europe, qu'il me soit permis de parler rapidement des normes juridiques qui disciplinent l'institut de la famille.

Depuis de nombreuses années, le Conseil de l'Europe s'efforce de solliciter l'échange de connaissances entre ses Etats membres et de tenter un minimum d'harmonisation des législations nationales: en particulier, il faut rappeler la Conférence européenne sur la législation de la famille à Vienne, en 1977; la Rencontre sur la famille de fait, en 1981; le programme général de travail sur la législation de la famille au sein du Conseil de l'Europe; la délibération de 1978 sur l'égalité des conjoints dans le droit civil; la convention sur l'adoption; la convention sur les enfants illégitimes, etc.

J'estime que toutes les tentatives orientées vers une plus grande connaissance et une plus grande compréhension entre les peuples européens doivent être encouragées et soutenues. Je conclurai ces rapides observations en souhaitant que les femmes puissent trouver dans une Europe unie et libre l'espace juste pour mieux développer leur propre spécificité tant dans les engagements familiaux que dans leurs tâches professionnelles, ceci tout à l'avantage d'une croissance plus équilibrée de notre société.

M.S. Lanza Spagnoletti

LE CHOC DU FUTUR ET LES FEMMES

de Marcelle Stanislas Devaud

Représentant de la France aux Nations-Unies

1) SITUATION ACTUELS DES FEMMES AU TRAVAIL

a) *sur le plan quantitatif*

La croissance de la demande du travail des femmes persiste depuis 1964 et s'est accrue considérablement depuis 1968 dans la plupart des pays de la Communauté européenne.

Le nombre d'emplois occupés par les femmes est de plus en plus important. L'emploi se féminise, notamment dans les secteurs tertiaires et quaternaires. La progression du nombre de femmes actives provient essentiellement du maintien de la femme au travail sans interruption, durant toute la durée de sa vie professionnelle.

Ce phénomène est considéré par les sociologues comme tout à fait irréversible.

b) *sur le plan qualitatif*

En dépit d'améliorations notables, l'emploi féminin se heurte toujours à un nombre d'obstacles non négligeables: orientations limitées, difficultés de formation; l'emploi se maintient dans les postes subalternes, la déqualification est fréquente ainsi que la mise à l'écart des postes de responsabilité et de décision.

2) SITUATION DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

- a) les chocs pétroliers de 1974 et de 1979 ont ralenti la croissance et créé du chômage qui a sûrement touché les femmes.
- b) Le développement industriel du tiers monde a porté spécialement atteinte au travail féminin et a été une autre cause du chômage des femmes.
- c) Les nouvelles technologies qui, en un premier temps au moins, entraînent la suppression et la modification d'un certain nombre de postes de travail, ont souvent contribué à accentuer le chômage féminin.

3) DEVELOPPEMENT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les progrès de la science et de la technologie ne constituent pas un phénomène nouveau. Au cours des âges l'homme n'a cessé de progresser dans la maîtrise de la nature.

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN

TABLE RONDE - «LA FEMME EUROPEENNE»

Depuis un siècle ces progrès ont été de plus en plus constants. Mais ce qui est du nouveau, depuis les dernières décennies c'est l'intensité et l'accélération du rythme des découvertes et de leurs applications, de l'électricité à l'électronique, de la mécanisation à l'automatisation, puis de l'ordinateur aux microprocesseurs quelques années à peine se sont écoulées.

Les nouvelles techniques de l'ingénierie agricole; l'utilisation de la robotique dans l'industrie, de la bureautique dans le secteur tertiaire, toutes ces nouvelles techniques d'information et de communication bouleversent actuellement les mesures du travail et, notamment, dans le secteur tertiaire où elles avaient attiré en masse le travail des femmes.

4) CONSEQUENCES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

- a) Dans un premier temps la suppression d'un certain nombre de postes de travail est cause de chômage. Une adaptation progressive aux nouvelles modes pourra sans nul doute entraîner dans l'avenir des créations de postes différents.
- b) Selon les secteurs il peut s'ensuivre une détérioration des conditions de travail qu'il sera nécessaire de prendre en compte.
- c) Les nouvelles technologies entraînent souvent une délocalisation des entreprises, ce qui, peut poser aux femmes des problèmes difficiles.
- d) La réduction de travail qui découlera certainement des nouveaux modes de travail peut être favorable aux femmes et entraîner une transformation de l'organisation sociale et familiale bénéfique pour elles.
- e) La nécessité pour tous d'apprendre ou de réapprendre afin de s'adapter va mettre, pour la première fois, les femmes dans une situation d'égalité avec les hommes. A elles de saisir cette chance.

5) CONSEQUENCES SOCIOLOGIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les nouvelles technologies bouleversant les structures du travail et son organisation, apporteront des changements brutaux sur le plan sociologique et familial:

- a) Aménagement nouveau de la vie: suppression du faussé actuel entre la vie au travail et la vie de non-travail; l'organisation du temps libre (à différencier du temps des loisirs);
- b) Il peut en découler des rapports nouveaux homme/femme et, notamment, un réel partage des responsabilités familiales;
- c) /La vie culturelle peut se développer, la participation de tous à la gestion des affaires publiques devrait s'affirmer.

CONCLUSION

On ne saurait prédire, ou simplement, prévenir, à trop long terme. Il semble cependant que, en dépit des difficultés actuelles, les nouvelles technologies pourraient être pour les femmes à l'origine d'une condition nouvelle et constituer pour elles un moyen nouveau de parvenir à l'égalité professionnelle avec les hommes dans la vie de demain.

Rome 23 octobre 1982

LA CONVENTION POUR L'EUROPE

La deuxième Convention pour l'Europe s'est réunie, à Versailles, à l'initiative du conseil français du Mouvement européen.

A chaque Convention européenne son inquiétude. La première, en 1977, avait été marquée par les incertitudes suscitées au sein de la Communauté par l'incapacité des Etats membres à concevoir ensemble un plan énergétique et des mesures de remise en ordre monétaire, de même que par la rigidité de la règle de l'unanimité, sans parler des aléas du comportement britannique, à l'intérieur de ce qui était à l'époque l'Europe des Neuf. La seconde aura surtout été l'occasion d'une longue, brillante et pessimiste intervention de Mme Simone Veil, qui a exprimé tout haut ce que beaucoup commencent à penser tout bas: la persistance de la crise risque de remettre en question l'ardeur pro-européenne de nombre de gouvernements occidentaux, alors même que l'attitude des Etats-Unis imposerait au contraire une plus grande cohésion des Européens.

Il est vrai que l'ancienne présidente de l'Assemblée de Strasbourg a fait largement référence, fût-ce en s'excusant de politiser ainsi le débat, à une situation qui est avant tout française, en fondant principalement son inquiétude sur certains propos anti-européens de dirigeants du P.C.F. Mme Veil a notamment déclaré:

«Il y a plusieurs mois déjà, l'un des hommes les plus influents du parti communiste, M. Doumeng, dénonçait les effets pervers du Système monétaire européen et mettait en cause l'aspect positif de la politique agricole commune. Mais surtout, à plusieurs reprises, ces dernières semaines, M. Philippe Herzog, l'expert économique de ce même parti, s'est prononcé sur ce que devrait être une nouvelle stratégie économique et industrielle de la France, stratégie dont l'adoption conduirait inmanquablement la France à quitter la Communauté économique européenne.»

«De telles prises de position ne sont

pas innocentes. Elles sont destinées à préparer l'opinion à un éventuel changement d'attitude à l'égard de nos engagements communautaires», a ajouté Mme Veil, qui s'est d'autre part inquiétée de la résonance anti-européenne du thème de la *«reconquête du marché intérieur»*.

Plusieurs orateurs ont insisté, à la suite de Mme Veil, sur l'importance du rôle que pouvait et devait jouer la Communauté «économique» par rapport à la Communauté «politique». Qu'il s'agisse de sa propre unification, de sa résistance aux tentatives hégémoniques de Washington par rapport à l'ensemble de l'Occident, ou de ses relations avec le tiers-monde.

MM. Pierre Uri, rapporteur des travaux des quatre commissions de la Convention, et Jacques Delors, ministre des finances, ont à leur tour dénoncé les dangers du *«dollar tout-puissant»*, mais aussi appelé à une prise de conscience par les Européens eux-mêmes de leurs devoirs et de leur puissance. *«L'Europe, a notamment estimé M. Delors, n'assume pas actuellement toutes ses responsabilités dans cette phase très difficile que traverse le monde. Elle doit compléter par une politique commerciale commune l'effort entrepris sur le plan monétaire. Mais les progrès accomplis dans le domaine politique, même s'ils restent insuffisants, sont néanmoins bien réels.»*

Chacun dans le registre qui lui est propre - MM. Lecanuet, président de l'U.D.F., Chandernagor, ministre chargé des affaires européennes, Thorn, président de la Commission européenne et ancien premier ministre luxembourgeois - n'avait finalement pas dit autre chose, laissant l'auditoire libre d'y voir, au choix, l'illustration des ambiguïtés de la cause européenne, ou au contraire la preuve qu'une grande idée permet parfois de transcender les oppositions partisans.

Bernard Brigouleix

(«Le Monde», 13 octobre 1982)



LES POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES EN EUROPE ET LE ROLE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE MODERNE

«Les femmes veulent être mères mais elles ne quitteront pas le marché du travail» a déclaré Mme Gro Harlem Brundtland, ancien premier ministre de Norvège lors de l'ouverture de la Conférence démographique européenne qui s'est tenue du 21 au 24 septembre 1982 au Conseil de l'Europe à Strasbourg. La Conférence avait réuni 250 démographes et responsables politiques des 21 pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que de quelques pays en dehors de l'Europe, pour discuter des tendances démographiques et des réponses politiques à leur apporter.

Les participants étaient d'accord pour admettre que la *fertilité* resterait vraisemblablement basse en Europe dans les années à venir. Les avis étaient cependant partagés quant à l'attitude que les gouvernements devraient adopter à ce sujet. Certains participants étaient d'avis que la décision d'avoir une petite famille ne devait pas regarder les gouvernements, alors que d'autres considéraient que les gouvernements avaient le droit et l'obligation de créer des conditions qui assureraient, grâce au nombre des enfants souhaités et mis au monde, le remplacement des générations. Il y avait un accord général sur le droit fondamental de l'individu et du couple de décider librement en toute responsabilité du nombre et du moment de la naissance de leurs enfants. Ceci implique, entre autres, que l'accès aux services de *planning familial* soit pleinement garanti.

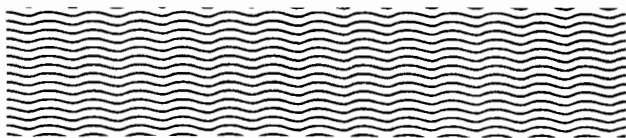
Les avis, quant à l'efficacité de politiques destinées à augmenter le taux de natalité étaient très partagés. Il y avait cependant consensus général sur la nécessité de créer de meilleures conditions pour les familles avec enfants et d'assurer un environnement sûr à ces enfants. La grande majorité des participants partageait le point de vue qu'il fallait pousser plus loin l'égalité entre les hommes et les femmes et que les hommes devaient accepter une plus grande part des responsabilités domestiques et familiales.

Les conséquences du *vieillessement des populations et des fluctuations dans les structures d'âge* causées par les changements intervenus dans le taux des naissances ces dernières années ont aussi été l'objet de discussions approfondies. Cette situation exige une planification adéquate et flexible à tous les niveaux.

Les positions des participants étaient très divergentes quant aux conséquences sociales et économiques du vieillissement des populations, des fluctuations dans les structures d'âge et de la *baisse de la population*. Inquiétudes pour certains, face aux difficultés qui se présenteront lorsqu'il s'agira de maintenir le système actuel de sécurité sociale et de payer les rentes et les retraites, et face à une perte de dynamisme de la société qui en découlerait, soulagement pour les autres qui s'attendent à une diminution de la pollution de l'environnement et à la réalisation d'économies considérables dues à de moindres besoins d'investissements.

Lors de la Conférence, la situation des populations d'immigrés a également été abordée tant du point de vue des pays d'émigration que de celui des pays d'accueil.

La prochaine Conférence démographique européenne se tiendra après la Conférence mondiale de la Population de l'ONU prévue pour 1984.



UN REFERENDUM EUROPEEN LE 5 MAI 1983?

L'Europe traverse une grave crise de confiance. Aussi, dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la seconde élection du Parlement Européen au suffrage universel prévue pour 1984, proposons-nous l'organisation d'un *Référendum européen privé*. Cette consultation pourrait être qualifiée de *privée* pour bien montrer que nous ne prétendrions pas lui revêtir un caractère légal mais simplement indicatif tout en dépassant le simple sondage d'opinion. Le soutien que pourrait lui apporter un certain nombre d'élus et d'organismes tendrait à lui conférer un caractère semi-officiel. Nous proposons la date de la journée européenne du 5 Mai 1983 afin de ne pas interférer avec la campagne pour l'élection du Parlement Européen de 1984.

PAR QUI SERAIT ORGANISE CE REFERENDUM?

Il peut être envisagé que des sympathisants européens constituent localement des comités qui, dans un certain nombre de villes d'Europe, se chargeraient de l'organisation pratique et de la tenue des bureaux de vote en liaison avec les municipalités et les organismes européens. Des collectifs de coordination pourraient être mis en place au niveau des Etats et de l'Europe afin d'aider efficacement les comités locaux. L'A.E.E.P. est à la disposition des sympathisants individuels, des municipalités et des organisations afin d'aider à la coordination des initiatives.

PAR QUI SERAIT FINANCE CE REFERENDUM?

La réussite du projet n'implique pas nécessairement la participation d'un très grand nombre de villes. L'important est qu'elles soient réparties dans un nombre suffisant de pays d'Europe. Les frais ne seront donc pas très élevés d'autant plus que certaines municipalités envisagent peut-être de les assumer.

Nous lançons dès à présent un appel à tous ceux que le projet intéresse: institutions européennes, communes d'Europe, associations, sympathisants, pour qu'ils nous fassent connaître leurs suggestions, les initiatives qu'ils comptent prendre à ce sujet, le soutien qu'ils peuvent apporter.

En particulier les aides financières seront les bienvenues. Elles seront versées sur un compte spécial de l'A.E.E.P. qui s'engage à ne les utiliser que pour le financement du référendum (affiches, publicité, bulletins de vote).

EN QUOI CONSISTERA CE REFERENDUM?

Les citoyens européens pourraient être appelés à se prononcer sur un petit nombre de questions simples du type:

- | | |
|---|------------|
| 1) Etes-vous favorable à l'adoption par le Parlement Européen d'une <i>constitution européenne</i> créant l'Europe Unie? | oui
non |
| 2) Souhaitez-vous que cette constitution européenne prévoie un <i>gouvernement européen</i> responsable plus spécialement de la défense et de la politique étrangère de l'Europe? | oui
non |
| 3) Souhaitez-vous que cette constitution européenne prévoie une large <i>autonomie des Régions</i> ? | oui
non |
| 4) Souhaitez-vous que cette constitution européenne garantisse le respect absolu des <i>droits de l'Homme</i> dans l'Europe Unie? | oui
non |

Le fait même de poser ces questions au grand public le même jour dans divers pays d'Europe constituera un événement en soi qui provoquera l'intérêt des mass média.

Les partis politiques seront également amenés à se situer par rapport aux questions et aux réponses apportées.

Nous pensons que la campagne officielle pour l'élection du Parlement Européen qui suivra de peu, y gagnera en clarté et en honnêteté, ce qui ne manquera pas de susciter l'intérêt des électeurs.

Encore une fois nous vous prions de nous faire connaître vos avis, vos critiques et vos propositions.

ASSOCIATION EUROPEENNE D'ETUDE ET DE PROSPECTIVE

Le Président: Ronald Antinori

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

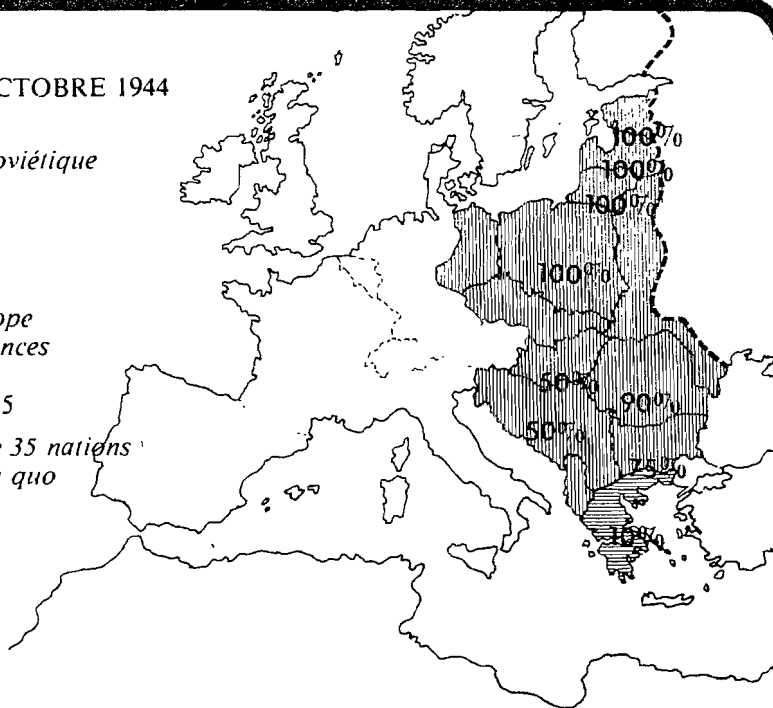
Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est

YALTA - 1945

Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences

HELSINKI - 1975

La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>R. Scarpa:</i> Chrétienté et Europe	1
<i>G.M. Violi:</i> Pour contrecarrer Yalta	3
<i>M. Pisana:</i> A propos d'une lettre ouverte	4
<i>M. Palumbo:</i> Italie: démocratie bloquée?	5
Elargissement de la C.e.e. à l'Espagne et au Portugal	7
Solidarité de l'Atlantique à l'Oural	8
<i>M.S. Lanza Spagnoletti:</i> La femme européenne entre le travail et la famille	10
<i>M. Stanislas Devaud:</i> Le choc du futur et les femmes	13
<i>B. Brigouleix:</i> La convention pour l'Europe	16
Documents du Conseil de l'Europe	17

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11